



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2002, volume III
Editions Bruylant, Bruxelles

de BOISSIEU Christian, "De l'arrivée de l'Euro concret à l'affirmation des ambitions européennes ", AFRI 2002, volume III

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/boissieu2002.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

DE L'ARRIVÉE DE L'EURO CONCRET À L'AFFIRMATION DES AMBITIONS EUROPÉENNES

PAR

CHRISTIAN DE BOISSIEU (*)

La monnaie unique européenne a été lancée le 1^{er} janvier 1999, mais, aux yeux de la plupart des européens, elle n'existera vraiment qu'à compter de l'introduction des billets et pièces en Euros, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 2002. La période transitoire 1999-2001 aura apporté son lot de confirmations et de surprises, avec, parmi ces dernières, un Euro plus faible sur le marché des changes que ce qui était prévu avant son lancement. Parmi les confirmations, il faut, entre autres, évoquer l'imbrication étroite entre l'intégration monétaire, la coordination économique et les ambitions politiques de l'Europe.

On ne peut pas, à propos de l'Union économique et monétaire, séparer la macro-économie des comportements micro-économiques, la technique du politique, l'institutionnel du fonctionnel. C'est pourquoi cet article est organisé autour de trois grands axes étroitement mêlés : le lancement de l'Euro fiduciaire (ou Euro concret); ses principales implications; les progrès dans la gouvernance européenne indispensables pour permettre à la monnaie unique et à l'Union économique et monétaire non seulement de vivre, mais de prospérer.

L'ARRIVÉE DE L'EURO FIDUCIAIRE

Une opération ambitieuse

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'Euro est, juridiquement, la monnaie officielle des pays membres, et les monnaies nationales (Deutsche mark, Franc français...) n'en sont que des subdivisions. En pratique, la situation est différente, puisqu'un dualisme prévaut. L'Euro est la monnaie des marchés de capitaux, des dettes publiques et des relations interbancaires; et les devises nationales demeurent la référence pour la quasi-totalité des opérations courantes. Le scénario de basculement progressif vers la monnaie unique, qui, en 1998, dominait à la fois l'analyse et la prospective, et a été organisé autour du recours volontaire à la nouvelle monnaie (principe du « ni-ni », ni obligation ni interdiction d'utiliser cette monnaie durant la période transi-

(*) Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) et membre du Comité national de l'Euro.

toire janvier 1999-décembre 2001), n'a tenu ni son rythme ni ses promesses. Les études empiriques ont montré au cours de l'année 2001 un écart important entre l'utilisation potentielle de l'Euro scriptural et son emploi effectif.

L'arrivée des billets et pièces en Euros, à compter du 1^{er} janvier 2002, intervient au terme d'une période transitoire à la fois trop longue et relativement courte. Trop longue aux yeux des opinions publiques, pour lesquelles la monnaie unique sera restée « virtuelle » pendant trois ans, suscitant ici ou là des impatiences et certains signes de désenchantement. Mais, assez courte, si l'on tient compte de la relative impréparation d'un certain nombre d'agents économiques directement concernés, en particulier certaines PME, qui, à la lumière de l'expérience de l'arrivée de l'an 2000 et des anticipations non vérifiées d'un « bug » informatique, ont, à tort, décidé d'attendre le dernier moment pour ajuster leurs systèmes de contrôle et de gestion (comptabilité, informatique...) à l'arrivée de l'Euro concret. Cet attentisme, dommageable pour la productivité et la compétitivité de ces entreprises, a été observé non seulement en France mais aussi chez la plupart de nos partenaires européens.

L'introduction des billets et pièces en Euros, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans les douze pays membres à compter du 1^{er} janvier 2002, a donné lieu à une gigantesque opération d'échange de circulation fiduciaire, qui, par son périmètre et son ambition, n'aura guère eu d'équivalent dans l'histoire monétaire (et pourtant, le XX^e siècle n'a pas été avare en réformes monétaires dans toutes les parties du globe). Selon les estimations faites au printemps 2001, il va s'agir d'injecter dans la zone Euro, à la place des coupures et des pièces nationales, environ 14,3 milliards de billets en Euros (représentant une valeur proche de 642 milliards d'Euros) et 50 milliards de pièces (pour une valeur de 16 milliards d'Euros).

La structure de la nouvelle circulation fiduciaire est intéressante. Comme on le sait, il y a 7 coupures (allant de 5 à 500 Euros) et 8 pièces (de 1 cent à 2 Euros). La part des grosses coupures sera significative, dans un contexte où l'attitude des opinions publiques à leur égard est très variable d'un pays membre à l'autre : habitude bien ancrée en Allemagne et aux Pays-Bas, forte réticence en France... Chez nous, les billets de 500 Francs représentaient fin 1999 un peu plus de 20 % du nombre des coupures et, en valeur, la moitié des billets émis par la Banque de France. Mais, jusqu'à la fin de 2000 et avant le mouvement de déthésaurisation amorcé depuis le début de 2001, ils ont été dotés d'une vitesse de circulation faible.

Le changement de monnaie fiduciaire, encadré par les autorités européennes, laisse cependant apparaître – c'est une application concrète de la subsidiarité – des divergences concernant le calendrier et les conditions de l'échange des billets et des pièces. Ainsi, la fin du cours légal des monnaies nationales varie entre le 1^{er} janvier (Allemagne) et le 28 février 2002 (8 pays membres), avec des solutions intermédiaires pour les Pays-Bas (28 janvier),

l'Irlande (9 février) et la France (17 février, à minuit, comme dans les autres cas). On aurait pu souhaiter, en l'espèce, plus de coordination et de convergence non seulement au regard des effets d'annonce, mais aussi par souci de simplification.

Un peu partout, la volonté d'une bonne gestion de la période de double circulation a conduit les pouvoirs publics à allonger la phase « utile » : la bascule des comptes bancaires en Euros est intervenue bien avant le 1^{er} janvier 2002 (à partir de juillet 2001 en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique...); les particuliers sont pré-alimentés en pièces grâce à la distribution, à partir de décembre 2001, de « kits » en Euros; etc. En revanche, la BCE s'est montrée très ferme dans son refus de pré-alimenter le public en nouveaux billets. On a ici quelque difficulté à saisir les justifications d'un traitement différencié pour les billets et pour les pièces, et les avantages pédagogiques d'une pré-alimentation en nouveaux billets auraient dû être mieux valorisés par la Banque centrale, sans nier pour autant certains risques (sécurité, faux-monnayage...), qui de toute façon sont là, pré-alimentation ou pas.

A l'autre bout du calendrier, même si l'essentiel de l'opération d'échange sera achevé au 30 juin 2002, il est prévu d'éponger les échanges résiduels sur une longue durée (en France, trois ans pour les pièces et dix années pour les billets).

Les exigences de sécurité

La demande de sécurité de tous les acteurs économiques était déjà forte avant les attentats du 11 septembre. Elle est accrue depuis, sans que l'offre de sécurité suive toujours en proportion. L'arrivée de l'Euro fiduciaire suscite une demande spéciale de sécurité de la part de l'ensemble des agents économiques, financiers ou non financiers, et il s'agit, en peu de temps, d'ajuster l'offre de sécurité en conséquence.

Un premier aspect concerne la sécurisation des mouvements de fonds supplémentaires résultant de la substitution des Euros aux monnaies nationales, et de la phase de double circulation des espèces. En France, dans un contexte alourdi par la multiplication des agressions contre les convoyeurs de fonds, le ministère de l'Intérieur met en œuvre à la fin de 2001 et au début de 2002, un plan spécial sollicitant le concours de la police, de la gendarmerie et de l'armée. Il faut tout faire pour éviter que, dans l'esprit des opinions publiques, le lancement de l'Euro fiduciaire soit assimilé à une augmentation du sentiment général d'insécurité. Il y va non seulement des comportements de consommation, d'investissement, etc., mais également de l'image et de la crédibilité de la monnaie unique européenne.

Une seconde dimension touche à la question du faux-monnayage. Les précautions ont été prises pour que les billets en Euros soient très difficilement

falsifiables. Ils vont tous comporter un fil de sécurité, un « strip » (bande magnétique) et un filigrane. Mais l'expérience française avec les billets de 500 Francs montre qu'il n'existe guère, en la matière, d'assurance tous risques. Aussi a-t-il été décidé d'intégrer des hologrammes sur les nouveaux billets, ce qui place la barre encore plus haut du côté des faux-monnayeurs. L'élargissement du marché, étendant d'une certaine manière le potentiel de fausse monnaie, est en outre prévue une coordination accrue, au plan européen, des réglementations et des initiatives nationales.

LES CONSÉQUENCES DE L'ARRIVÉE DE L'EURO FIDUCIAIRE

L'introduction de l'Euro concret va renforcer certaines des conséquences déjà constatées avec le lancement de la monnaie unique en 1999 : espace économique et social plus homogène; marché unique plus effectif (l'Euro fiduciaire est bien sûr ici une condition nécessaire mais pas suffisante); concurrence accrue dans tous les secteurs; identification, aux yeux des résidents comme des non-résidents de l'Europe (comme ambition et comme projet), avec l'Euro et l'Union économique et monétaire, etc. Mais l'étape fiduciaire de la monnaie unique soulève quelques interrogations plus spécifiques.

Quel impact sur les prix?

Toute réforme monétaire suscite les mêmes angoisses pour les consommateurs, celles-ci étant la contrepartie des opportunités nouvelles offertes aux producteurs et aux distributeurs. Sera-t-elle neutre pour les prix, de telle sorte que, passée une éventuelle courte phase d'illusion monétaire (créée par exemple par le sentiment que les salaires sont plus amputés par le changement de référentiel que le niveau général des prix et que le pouvoir d'achat subit, de ce fait, une ponction transitoire), tout rentre dans l'ordre dans la nouvelle échelle de prix?

Lors du passage des anciens aux nouveaux Francs, des craintes inflationnistes s'étaient déjà exprimées vivement. Ainsi, dans *L'Aurore* du 26 juin 1959, l'académicien Jules Romains ne donnait pas vraiment dans la nuance : « *autant il eût été beau qu'un nouveau franc fût institué comme couronnement d'une montée continue du franc sur le marché et de son pouvoir d'achat, autant il est dérisoire qu'il ait paru servir à escamoter un nouvel effondrement de la monnaie...* »

Les anticipations pessimistes sont parfois confirmées par la réalité. Ainsi, dans l'expérience anglaise de décimalisation en 1971 (passage des shillings aux pennies), les craintes inflationnistes se sont révélées fondées. Il faut cependant rappeler que le contexte général des prix et des salaires était, à l'époque, spécialement favorable à une telle dérive...

Autre temps, autre type de réforme monétaire mais même angoisse. Le changement de référentiel et d'étiquetage a pu et pourrait être l'occasion d'ajustements à la hausse pour un certain nombre de produits. Un exemple susceptible d'être étendu à d'autres postes de consommation : si la barre de *Mars*, actuellement vendue à 5 Francs dans les distributeurs, passait à 1 Euro, cela représenterait une hausse de plus de 30 % ! La seule façon de justifier un tel ajustement serait d'accroître, à due proportion, la quantité offerte. Mais serait-ce le souhait du consommateur final ? Aurait-il vraiment le sentiment de s'y retrouver ? On s'en doute, certains ajustements de prix des producteurs et des distributeurs risquent d'être justifiés par des modifications dans la quantité et/ou la qualité (y compris le conditionnement) des produits, et il sera difficile de le vérifier systématiquement. Et les variations dans le niveau des prix et la structure des prix relatifs vont dépendre aussi de l'intensité de la concurrence mondiale (entre la zone euro et le reste du monde), intra-européenne et nationale, autrement dit du pouvoir de marché des offreurs.

C'est justement la concurrence née de la globalisation et de la monnaie unique qui devrait permettre de contenir les risques inflationnistes liés à l'arrivée de l'Euro fiduciaire. Pas question, bien sûr, de rétablir un contrôle des prix ou toute mesure administrative qui pourrait s'en rapprocher. Le monde et la France ont changé, et il faut compter sur d'autres forces, liées au fonctionnement même de l'économie de marché : meilleure information des consommateurs sur les disparités de prix pour un même bien ou service, afin d'améliorer les possibilités d'arbitrage, comparaisons de prix facilitées par l'usage d'Internet et l'essor (même lent) du commerce électronique, etc.

Le nouveau référentiel appelle aussi la définition de nouveaux « prix psychologiques », ceux qui sont censés faciliter la décision d'achat car en dessous de seuils, objectifs ou généralement subjectifs, pour les consommateurs. Le téléviseur à 990 Francs, prix psychologique, passerait (en laissant tomber les centimes) à environ 151 Euros, prix pas vraiment « sexy » du point de vue marketing... Dans certains cas, le passage d'un système de prix psychologiques en Francs à un nouveau en Euros est susceptible de se faire en jouant des quantités, du volume de chaque produit et de sa qualité (dans l'exemple précédent, des caractéristiques du téléviseur), etc. Dans d'autres cas, pour des raisons tenant à la nature même des produits et/ou de la consommation, de tels ajustements vont être plus délicats. Là encore, il faudra compter sur la transparence de l'information et la concurrence, plutôt que sur le bâton de l'administration, pour limiter les risques inflationnistes engendrés par les nouvelles références psychologiques.

Quel effet sur la consommation des ménages ?

L'arrivée de l'Euro fiduciaire est susceptible d'influencer la consommation privée, *via* son incidence sur les prix absolus et les prix relatifs, et donc le

pouvoir d'achat des revenus. S'ajoute à cette séquence un autre canal de transmission : pour des motifs de précaution ou de spéculation, les ménages sont susceptibles de modifier le profil temporel de leurs dépenses, en anticipant certains ou, au contraire, en retardant d'autres.

La consommation incompressible (produits alimentaires...) ne devrait pas être touchée par l'opération de conversion. En revanche, certains secteurs professionnels, situés en dehors de ce champ, craignent, pour le début de 2002, un report de certaines dépenses susceptibles de peser sur la consommation au premier trimestre 2002. Selon cette vision un peu inquiète, développée par nombre de producteurs et de distributeurs, les difficultés occasionnées par la circulation parallèle monnaie nationale/Euros et le retrait assez rapide de la monnaie nationale pourraient susciter la frilosité d'un certain nombre de consommateurs et de postes de consommation. Une illustration parmi d'autres : les professionnels de l'ameublement, secteur important de l'équipement des ménages surtout dans une phase d'essor de l'immobilier, craignent un report de la demande de quelques mois. Il convient de relativiser de telles angoisses : si les craintes exprimées devaient se concrétiser, il n'en résulterait qu'un faible report dans le temps de la consommation privée ; autrement dit, la consommation des ménages sur l'ensemble de l'année 2002 dans les pays de la zone Euro ne devrait pas être significativement modifiée, et seul son profil mensuel, voire trimestriel, au cours de cette même année (et peut-être aussi à la fin de 2001), pourrait être infléchi.

L'échéance du 1^{er} janvier 2002 provoque un effet sur la consommation par une voie supplémentaire, qui joue en sens inverse. On constate en effet, depuis le début de 2001, une remise en circulation des grosses coupures en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en fait dans tous les pays de la zone Euro, même si l'ampleur diffère d'un pays à l'autre. Il s'agit de sommes thésaurisées (les matelas et les lessiveuses ne sont plus nécessairement les refuges habituels ; ils ont souvent cédé la place à d'autres havres...), dont l'origine – douteuse ou non – est très difficile à déterminer pour l'observateur extérieur, et qui sont remises dans le circuit au cœur de 2001, plutôt qu'au début de 2002, pour échapper au fisc, aux questions indiscretes sur leurs origines, mais aussi, pour ceux qui n'ont rien à se reprocher, parce que de toute façon elles devront bien être échangées contre des Euros un jour ou l'autre.

Au début de 2001, la monnaie fiduciaire « à l'ombre » était, pour la France, estimée à environ 150 milliards de Francs, à rapprocher d'un montant total de billets et pièces à la même date de 323 milliards de Francs. On estimait que la thésaurisation concernait les trois quarts des billets de 500 Francs, et 20 à 30 % des coupures de 200 Francs. Depuis le début de 2001, la déthésaurisation a été, d'après les données collectées auprès des guichets de la Banque de France, manifeste : à la date de novembre 2001, plus

de 60 milliards de Francs de billets seraient ainsi revenus dans le circuit.

La déthésaurisation des grosses coupures, synonyme d'une accélération de la vitesse de la circulation de la monnaie, a soutenu certains postes de la consommation des particuliers (travaux dans l'immobilier; demande d'antiquités, de montres suisses, de vins de Bordeaux, etc.) dans la zone Euro en 2001. Mais il ne faut pas en exagérer la portée, et ce, pour plusieurs raisons : les sommes en cause restent modestes par rapport au total de la consommation privée; le phénomène évoqué correspond en grande partie à une substitution entre moyens de paiement (paiement de certaines dépenses en liquide plutôt qu'en chèques ou en cartes de paiement...). Il peut en résulter quand même des conséquences transitoires sur certains postes de la demande. Mais elles devraient rester marginales en comparaison d'autres déterminants de la consommation : le rythme des créations d'emplois et l'évolution du taux de chômage, les gains de pouvoir d'achat...

POUR UNE VRAIE GOUVERNANCE EUROPÉENNE

Avant, et encore plus depuis le 11 septembre, il existait un besoin évident pour une Europe solidaire et pro-active (et pas seulement réactive), ce que l'on peut appeler une forte demande d'Europe. Face à une telle demande, il faut constater que l'offre d'Europe n'est pas à la hauteur. Nous-autres européens, nous devons avant tout nous en prendre à nous-mêmes et ne pas chercher des excuses dans les événements internationaux ou dans le comportement des Etats-Unis, du Japon ou de toute autre partie du monde. Le divorce entre, d'un côté, la forme ambitieuse de mariage que constituent l'Union économique et monétaire et l'arrivée, au 1^{er} janvier 2002, des billets et pièces en Euros, et, de l'autre côté, la relative impuissance de l'Europe lorsqu'il s'agit de peser sur le cours des événements internationaux et de définir son propre modèle de gouvernance, ne pourra pas trop durer. Sinon, c'est l'ensemble des ambitions européennes qu'il faudra revoir à la baisse...

Pourtant, l'Europe en général et souvent la France en particulier, ont été, depuis vingt ans, en flèche quand il s'est agi d'améliorer la régulation de l'économie mondiale ou l'architecture financière internationale. Une tradition qui vient en partie d'un terreau intellectuel et culturel, plus sensible dans la plupart des pays européens qu'ailleurs, aux thèmes de la régulation et du pilotage économique.

Si l'Europe veut, dans l'après-11 septembre, contribuer de façon positive et crédible à la définition d'une nouvelle gouvernance mondiale, encore faut-il qu'elle donne l'exemple chez elle et qu'elle parvienne rapidement à délimiter les contours d'une véritable gouvernance de l'Union européenne et tout spécialement de la zone Euro. La place occupée sur le devant de la scène par Tony Blair et le Royaume-Uni est venue en partie combler le vide

laissé, à tort, par l'Europe continentale, et particulièrement par les grands pays de la zone Euro (Allemagne, France, Italie), lesquels, à eux trois, représentent 70 % du PIB de la zone. Il est temps qu'un rééquilibrage intra-européen intervienne.

Affirmer une vraie gouvernance européenne qui aiderait à l'accouchement d'une nouvelle gouvernance mondiale requiert une série d'exigences. Evoquons simplement quelques-unes d'entre elles :

- 1) D'abord – condition nécessaire mais pas suffisante –, il convient de surmonter les divergences intra-européennes (par exemple entre la France et l'Allemagne), sur nombre de dossiers cruciaux pour l'avenir de la construction européenne. Ces divergences existaient avant le 11 septembre; elles n'ont pas été aplanies depuis, qu'il s'agisse du contenu de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), de la réforme des institutions européennes, de l'attitude à l'égard de l'élargissement à l'Est, de la position prise sur la réforme du système monétaire et financier international, etc.
- 2) Une meilleure gouvernance européenne passe aussi par un meilleur pilotage économique de la zone Euro. Nous devons, à la lumière de la récession américaine et de ses conséquences pour le ralentissement mondial et européen, améliorer la coordination entre la Banque centrale européenne et les politiques budgétaires nationales. Sans remettre en cause, ni le mandat de la BCE (objectif principal, mais pas exclusif, de stabilité des prix d'après l'article 105 du Traité de Maastricht), ni le pacte de stabilité budgétaire, il faut se donner les moyens d'un *policy mix* dans la zone Euro, plus efficace et plus crédible.
- 3) A l'articulation de la gouvernance économique et de la gouvernance politique, l'Europe doit absolument progresser sur les grands dossiers en souffrance : l'harmonisation fiscale, la définition en commun d'une Europe sociale dont les contours et les ambitions demeurent aujourd'hui plus que flous, la réforme des procédures de décision (passage de la règle de l'unanimité au principe de la majorité qualifiée sur plusieurs questions importantes, dont la fiscalité déjà évoquée). Le calendrier prévu suscite quelques inquiétudes puisqu'en 2004 devraient se télescoper la conférence intergouvernementale chargée de la réforme des institutions, susceptible de déboucher sur une vraie constitution européenne, et le début de l'élargissement vers les plus avancés des pays d'Europe de l'Est.

C'est pourquoi il faut bousculer le calendrier initial et affirmer une vraie gouvernance économique et politique de l'Europe avant 2004.

RUPTURES MONÉTAIRES ET MÉMOIRE DE LA MONNAIE

L'opération monétaire française du début de la V^e République, avec le passage des anciens aux nouveaux Francs, a été plutôt vécue dans la conti-

nuité. Au point que, plus de quarante ans après, il subsiste encore des traces des anciens Francs dans la société française d'aujourd'hui et dans certains comportements ou réflexes individuels. Comme si les phénomènes d'inertie (ou d'hystérèse), si courants dans le domaine économique, prenaient une résonance particulière en matière monétaire. Comme l'affirme Laurent Fabius, « *on pourrait dire qu'il existe un travail de deuil à accomplir, qui porte sur quelque chose d'aussi essentiel que la monnaie...* » (1).

L'arrivée de l'Euro a en commun avec l'opération française de 1959-1960 d'engendrer des problèmes de conversion et d'arrondis. Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel, ce sont les différences qu'il convient de souligner :

- La réforme monétaire européenne s'accompagne d'une modification essentielle dans l'aire de référence : cette dernière est désormais la zone Euro, elle-même en voie d'extension avec l'arrivée probable des pays « *out* » (Royaume-Uni, Suède, Danemark) à des dates elles-mêmes encore incertaines, et l'élargissement vers l'Europe de l'Est ; cela, avec en toile de fond le débat, en partie irréel et souvent mal posé, sur la souveraineté monétaire nationale. Les récentes professions de foi de Tony Blair en faveur de l'Europe mais aussi de l'Euro signalent un intéressant changement d'attitude de la part du Royaume-Uni. Encore faut-il que les bonnes intentions soient, sans trop attendre, suivies de réalisations.
- Le passage nécessaire par des taux de conversion plus complexes que celui, fort simple, liant anciens et nouveaux francs, va avoir un effet dual. D'un côté, il complique techniquement l'entrée dans l'Euro et le phénomène d'adaptation. De l'autre, la complication même du calcul (1 Euro = 6,55957 Francs, etc...) fait, qu'une fois entrés dans le nouveau référentiel, les agents économiques ne reviendront pas à l'ancien. Autrement dit, l'inertie (l'hystérèse) monétaire et la mémoire de l'ancien référentiel devraient être beaucoup moins marquées qu'après l'opération française de 1959-1960. Cette prévision générale n'empêche cependant pas d'estimer que, comme lors de n'importe quelle réforme monétaire, la vitesse d'ajustement des diverses catégories d'agents économiques sera différente. On devrait déceler de telles disparités en fonction de l'âge (sans aller jusqu'à parler de nouveau conflit de générations), du lieu de résidence, du niveau de revenu et/ou de patrimoine, etc.

Quoi qu'il en soit, la France survivra à la disparition du Franc, comme l'Allemagne à celle du Deutschemark, etc... Après le 18 février 2002, malgré la suppression du cours légal du Franc français, nous continuons à vivre, travailler, dormir... L'arbre ne doit en aucune façon cacher la forêt : les défis techniques et psychologiques nés du passage à l'Euro concret sont en défini-

(1) *Le Figaro*, 7 juin 2001.

tive moins redoutables que les autres défis à relever – amélioration de la coordination économique, progrès dans la gouvernance de l'Europe avant et après l'élargissement, etc. – pour que l'Euro vive et prospère dans la durée, et que l'Europe réalise pleinement ses légitimes ambitions.